

# Les tilleuls seront abattus

Fin du suspense pour les arbres plusieurs fois centenaires qui seront finalement coupés. Ses défenseurs ne comprennent toujours pas cette décision.

Dans quelques semaines, les vénérables tilleuls n'existeront plus.

**P**our les défenseurs des tilleuls, c'est l'incompréhension totale.

Alors qu'un dialogue avait été entamé avec la municipalité, la décision est tombée comme un couperet à la fin d'une réunion du conseil municipal de Villers-sous-Chalamont. La municipalité a en effet décidé d'abattre ses tilleuls vieux de 250 ans sur le site de la Mère église. Rappelons que des habitants avaient lancé une pétition pour préserver ces arbres qui font selon eux "la beauté du site." Fin mars, une réunion en mairie avait réuni les deux parties. "Chacun a pu exposer sa position" relate Claude Courvoisier, le maire. Une visite sur le terrain a été organisée si bien que les onze conseillers municipaux ont pu se faire leur idée. "Je suis un démocrate, rappelle l'édile. Le conseil municipal est représentatif. Il décidera. Chacun votera en son âme et conscience."

Le vote a donc eu lieu. Et il n'est pas dans le sens escompté. "J'étais très enthousiaste de vous faire part des nou-

velles qui semblaient aller dans le bon sens, mais lundi soir (le 23 mars), le maire a fait voter la décision d'abattage en fin de réunion, après le vote du budget 2009, lors des questions diverses" explique Yann Chabod, un des défenseurs. "Des informations importantes concernant l'inscription du site à l'inventaire du patrimoine n'étaient pas connues de certains conseillers. Il nous semblait, après la réunion avec le sous-préfet ou lors de la réunion en mairie (le 21 mars) qu'un dialogue s'était instauré et que l'on pouvait espérer un dénouement satisfaisant pour les deux parties" enchérit Yann Chabod. Visiblement, ce ne fut pas le cas. Claude Dole, architecte conseil auprès de l'association des "Vieilles demeures françaises" et également pour la "rénovation des édifices religieux", s'engageait à élaborer et défendre un dossier d'inscription du site au répertoire des monuments historiques. "La chapelle aurait pu bénéficier de nombreuses subventions pour les travaux de rénovation à condition évidemment de conserver les tilleuls. Le maire semblait approuver cette demande et à la fin de la réunion nous partions confiants et rassurés" avoue Yann Chabod. Et de conclure : "Cette décision est lourde de conséquences."

"Cette décision est lourde de conséquences."

Le problème financier est difficilement recevable selon lui : "L'abattage coûte plus cher que l'élagage. Monsieur le maire a annoncé 10 000 euros. L'élagage coûterait 3 000 euros plus 500 euros tous les 5 ans... Un élagueur professionnel a rejoint notre mouvement (il regroupait 800 membres) et propose aujourd'hui ses services gratuitement. Où est donc le risque pour la commune ?" La municipalité, souveraine, a tranché. Les tilleuls seront coupés en avril ou mai. Triste fin même si le collectif souhaite se tourner vers la justice. ■

